



## Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 7 décembre 2022, n° 1/2022/0637/145, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a accordé à la société POST LUXEMBOURG :

### Etablissement de la classe 1:

**POST Luxembourg**

**Modification du délai d'exploitation (1/2021/0674) d'un site d'installations radioélectriques fixe à Greisch, au lieu-dit « Beim Waissen Kräiz », numéro cadastral 573/909**

Conformément à l'article 19 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Saeul, le 15 décembre 2022

le secrétaire communal,

le bourgmestre,

